

cisive contre cette assertion de *Bellua*, en ce que les titres les plus anciens du moyen âge, écrits en latin, nomment Belley *Bellitium*, et non *Belluacum*. L'argument, en effet, qui consiste à expliquer l'origine d'une ville gallo-romaine par une interprétation étymologique, puisée dans des documents écrits en latin, les plus rapprochés de cette origine, résout la question. On comprend que des annales ou des chartes d'une époque où la langue française était à peine à son berceau, doivent reproduire les noms probables des localités du temps des Romains et qu'il faut recourir à cette source pour avoir, dans toutes les discussions de cette nature, les notions les plus exactes. Nous trouverons dans les antiquités de Belley de plus vives lumières sur son origine et sur son importance pendant la période romaine. Avant cet examen, une considération est digne de remarque ; c'est qu'indépendamment de ses monuments romains, l'importance de cette ville est démontrée implicitement par un fait historique. Guichenon, d'après Chifflet, rapporte que le siège épiscopal de la Colonie équestre, soit de Nyon, sur les bords du Léman, fut transféré à Belley, en l'année 412, et que le premier évêque de ce nouveau diocèse se nommait Audax (1). Au surplus, la présence de Vincentius, troisième évêque de Belley, au concile de Paris, en 555, confirme ce fait. Or, si, en 412, époque où l'empire n'était pas encore devenu la proie des Barbares, Belley était une ville digne d'un siège épiscopal, on peut parler avec certitude de son importance sous la domination romaine.

M. de Moyria, dont l'attention ne s'est pas arrêtée, sans doute, sur cette translation et sa date, fait, d'ailleurs, sur Belley des observations exactes, à l'exception de ce qu'il dit des anciennes chroniques. « Des monuments irrécusables, dit-il

(1) Chifflet, *De Loco legitimo concilii Epaonensis. — Bisuntio civitas imp.*